

## Rapport d'activités VEDIBE 2018 / 2019

Comme les années précédentes, l'association s'est efforcée de répondre aux besoins concrets des personnes qui la sollicitaient, mais aussi d'être présente dans les instances travaillant à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. L'actuel président a continué à assurer la fonction de vice-président de la FNAPAEF, et cette tâche, si elle permet de prendre connaissance des dernières informations est également dévoreuse de temps.

Le présent rapport contient de nombreuses redites par comparaison avec celui de 2017 / 2018. Cela tient au fait que les problèmes restent les mêmes, que rien ne bouge en matière d'amélioration de l'accompagnement pour l'autonomie des personnes âgées, et que les forces vives de notre association s'épuisent...

A la date de rédaction de ce rapport, rien de concret n'a été annoncé concernant la loi Grand Age et Autonomie promise par le président de la République en avril 2018 et le plan de financement de la sécurité sociale pour 2020 ne permet pas d'entrevoir des améliorations sensibles de la situation.

### I - Dysfonctionnements

- Les questions relatives au fonctionnement du **CVS** (Conseil de vie sociale) sont encore en première place sur la liste des problèmes rencontrés. Beaucoup trop de directions d'établissements ne veulent pas appliquer les textes concernant la création et le fonctionnement des CVS. Il faut reconnaître que ces mêmes textes présentent un certain nombre d'ambiguïtés sur lesquelles jouent les directions. A l'initiative de VEDIBE qui avait listé les modifications des textes afin d'améliorer leur compréhension, la FNAPAEF a entrepris avec un groupe de travail la rédaction de propositions d'aménagement des textes qui seront prochainement présentées à des parlementaires.
- **Inconfort et maltraitance des résidents : fauteuil roulant** inadapté par exemple (EHPAD public Paris), **repas** trop précipités et de mauvaise qualité, des **animations** indignes d'adultes ou inexistantes « *désolante solitude de ces résidents parqués devant une télé qui braille* ». Suivi de la situation avec l'association ASFAPADE VdP.
- **Plaintes contre des membres ou représentants d'association** : des plaintes ont été déposées à 2 reprises contre des membres d'association pour des motifs futiles mais transformés par voie de mensonge en agression contre du personnel ou risque grave pour la santé de résidents. Ces plaintes ont été classées sans suite

# VEDIBE

mais à travers elles ce sont les actions et l'existence de nos associations qui sont visées.

**II - La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement** a transformé les CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées) en CDCA (Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) regroupant les anciens CODERPA et les Comités consultatifs des personnes handicapées. La mise en place de cette nouvelle structure est fastidieuse et nous nous interrogeons sur son fonctionnement. Nous sommes présents aux CDCA de Paris, des Hauts de Seine et des Yvelines. Plusieurs réunions plénières ont eu lieu sans travail efficace en commissions. Notre proposition de poursuivre les activités d'Inter-CVS dans les Yvelines n'a reçu aucun écho positif. Le projet de réunion-fusion des départements des Yvelines et des Hauts de Seine nous laisse interrogatifs face à l'avenir.

## III – Prestations diverses

1) L'essentiel de l'action de VEDIBE est l'écoute, le conseil et l'intervention si nécessaire auprès des Directeurs d'EHPAD, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du Conseil Départemental, des élus et notamment du Maire, du Ministère, du Procureur, du Défenseur des Droits. L'action de VEDIBE c'est aussi l'information permanente sur les EHPAD, le domicile, les lois etc. car comprendre c'est pouvoir se défendre.

- 1) Participation aux réunions de France-Assos Santé (ex- CISS) représentante de VEDIBE : Jacqueline Morel
- 2) Veille documentaire par Rosine Couchoud et Monique Prieur
- 3) Assemblée Générale de la FNAPAEF / conseils d'administration /réunions du bureau / conférences téléphoniques.
- 4) CA VEDIBE (2 réunions)
- 5) Le partenariat avec « Old-up » <http://www.old-up.eu/> est poursuivi et une réflexion sur nos intérêts communs pourrait être entreprise
- 6) Poursuite des travaux de l'Inter-CVS 91 (contact Jacqueline Morel à : <http://eluscv91.over-blog.com/> )
- 7) Information des adhérents par mails

## IV - VEDIBE a représenté la FNAPAEF :

- au sein du Collectif **Une société pour tous les âges** dont l'objectif prioritaire est de supprimer la discrimination par l'âge face au handicap [www.une-societe-pour-tous-les-ages.net](http://www.une-societe-pour-tous-les-ages.net).
- aux ateliers organisés dans le cadre de la concertation Grand Age et de remise du rapport Libault
- à l'audit sur l'image et la place des personnes âgées dans la société par la députée Dufeu-Schubert
- à la réunion de création du Comité d'Entente sur l'Avancée en âge (avec Alain Argenson) par le Défenseur des Droits, Jacques Toubon

**Lucien Legay**  
président de VEDIBE

« Si l'on compare 2 bougies, l'une neuve, l'autre usagée, la flamme est aussi lumineuse et chaude au début de sa vie qu'à la fin » (Dr Pierre Guillet)

« Il n'est pas nécessaire de souffler sur la flamme pour éteindre une bougie : il suffit de la priver d'air. » Jérôme Pellissier.